


**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 20.03.2008

revue le : 10.03.2008

*	<p>1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification de la substance ou de la préparation • Nom du produit: <u>acide nitrique 60%</u> • Code du produit: 1031199 • Producteur/fournisseur : Reactolab SA Au Verney 1 CH-1077 Servion Tel. +41 (0)21 903 32 32 Fax +41 (0)21 903 31 67 E-Mail: docu@reactolab.ch • Service chargé des renseignements : Département sécurité produit • Renseignements en cas d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique CH-8030 ZÜRICH Tel.: +41 (0) 44 251 51 51 Numéro de cas d'urgence national: 145 				
*	<p>2 Composition/informations sur les composants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation chimique • Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux • Composants contribuant aux dangers: <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">7697-37-2 acide nitrique</td> <td style="border-top: 1px solid black; text-align: right;">50-100%</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">C, O; R 8-35</td> <td></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. 	7697-37-2 acide nitrique	50-100%	C, O; R 8-35	
7697-37-2 acide nitrique	50-100%				
C, O; R 8-35					
*	<p>3 Identification des dangers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principaux dangers: <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;">C Corrosif</div> </div> <ul style="list-style-type: none"> • Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable. R 35 Provoque de graves brûlures. • Système de classification : La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise. 				
*	<p>4 Premiers secours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indications générales : Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger Autoprotection du secouriste d'urgence Surveillance médicale pendant au moins 48 heures Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. • après inhalation : Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Envoyer immédiatement chercher un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. • après contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables. 				

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 20.03.2008

revue le : 10.03.2008

Nom du produit: acide nitrique 60%

(suite de la page 1)

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

- **après contact avec les yeux :**

Protéger l'oeil intact.

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas essayer de neutraliser.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- **Indications destinées au médecin :**

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

Irritation des voies respiratoires

Irritations des muqueuses

Brûlures

Vomissement sanglant

- **Risques** Risque de perforation gastrique.

* **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NO_x)

- **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

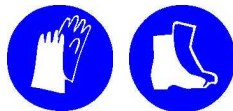
Porter un vêtement de protection totale.

- **Autres indications**

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

* **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau. Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant inerte (sable, terre, kieselguhr).

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Solution faiblement alcaline.

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

* **7 Manipulation et stockage**

- **Manipulation :**

- **Précautions à prendre pour la manipulation:**

En cas de dilution, toujours présenter de l'eau et y délayer le produit.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 20.03.2008

revue le : 10.03.2008

Nom du produit: acide nitrique 60%

(suite de la page 2)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Le produit n'est pas combustible.

Le produit est comburant.

Peut exploser s'il est mélangé avec des substances organiques.

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir des sols résistant aux acides.

N'utiliser que des réservoirs spécialement agréés pour le matériau / le produit.

Matériau incompatible pour réservoirs et conduites : les métaux

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des matières inflammables.

Ne pas stocker avec des textiles.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais.

Tenir les réservoirs hermétiquement fermés.

<25°C

* **8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

7697-37-2 acide nitrique

VME (Suisse) Valeur momentanée: 5 mg/m³, 2 ppmValeur à long terme: 5 mg/m³, 2 ppm

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Prévoir une douche d'oeil sur le lieu de travail.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire :**

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre combiné BE-P2.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains :**

Gants résistant aux acides.

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 20.03.2008

revue le : 10.03.2008

Nom du produit: acide nitrique 60%

(suite de la page 3)

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Temps perméable \geq 8 heures

Gants en caoutchouc fluoré - FKM (0.4 mm).

Référence: GESTIS base de données de substances
(www.hvbg.de/d/bia/fac/ges/gestis.htm)

- **Protection des yeux :**

Lunettes de protection hermétiques ou protection du visage.

Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux acides.

* **9 Propriétés physiques et chimiques**

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

- **Modification d'état**

Point de fusion : -22°C

Point d'ébullition : 120°C (DIN 51761)

- **Point d'éclair :** non applicable

- **Température d'inflammation :**

- **Température de décomposition :** 84°C

- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

- **Pression de vapeur à 20°C:** 56,0 hPa (DIN 51754)

- **Densité à 20°C:** 1,37 g/cm³ (DIN 51757)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible

- **Valeur du pH à 20°C:** < 1,0

- **Teneur en solvants :**
- solvants organiques** 0,0 %
- eau :** 40,0 %

* **10 Stabilité et réactivité**

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- **Substances à éviter :**

Bases.

Matières combustibles.

- **Réactions dangereuses:**

Réchauffement fort en cas de dilution ou de dissolution dans l'eau.

Réactions très vives en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines.

En cas d'action sur des métaux, formation de gaz nitreux et de l'hydrogène.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 20.03.2008

revue le : 10.03.2008

Nom du produit: acide nitrique 60%

(suite de la page 4)

Danger d'explosion!

- **Produits de décomposition dangereux :**
Hydrogène.
Gaz nitreux

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
7697-37-2 acide nitrique
Oral LDLo 430 mg/kg (homme)
Inhalatoire LC50/4h 67 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité subaiguë à chronique :**
Danger de perte de la vue.
Oedème pulmonaire.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Corrosif
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**
7697-37-2 acide nitrique
LC50/96h 72 mg/l (Gambusia affinis)
- **Indications générales :**
Les nitrates peuvent contribuer à l'eutrophisation des eaux naturelles.



Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre)
: polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement : après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 20.03.2008

revue le : 10.03.2008

Nom du produit: acide nitrique 60%

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 8 Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 80
- **No ONU :** 2031
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation du produit :** 2031 ACIDE NITRIQUE, solution
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** 8
- **No ONU :** 2031
- **Label :** 8
- **Groupe d'emballage :** I
- **No EMS :** F-A,S-Q
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** NITRIC ACID, solution
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 8
- **No ID ONU :** 2031
- **Label :** 8
- **Groupe d'emballage :** I
- **Désignation technique exacte :** NITRIC ACID, solution
- **Indications complémentaires de transport :**
Fiche de transport pour le transport routier:
Numéro: 1606

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



C Corrosif

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
acide nitrique
- **Phrases R :**
35 Provoque de graves brûlures.
- **Phrases S :**
23 Ne pas respirer les vapeurs/l'aérosol.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 20.03.2008

revue le : 10.03.2008

Nom du produit: acide nitrique 60%

(suite de la page 6)

- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- 64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

• Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

• Classe de pollution des eaux :

Classe de pollution des eaux WGK 1 (selon liste, D) : peu polluant
Classe de pollution des eaux PN3 (selon liste, CH) : peu polluant
Classe de pollution des eaux WGK 2 (autoclassification, Allemagne) : polluant

*** 16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire, KK/rm
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CHF